

Compte rendu de la réunion du conseil municipal

DU 14 Avril 2022

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont voté les décisions suivantes.

Le compte administratif ainsi que le compte de gestion ont été adoptés à l'unanimité.

Fixation des taux de fiscalité locale pour l'année 2022. Le conseil municipal décide de maintenir les taux : taxe foncière sur le bâti 9,69% et sur le foncier non bâti 7,56%.

Budget primitif communal 2022.

En fonctionnement dépenses et recettes équilibrées à 946 395,58 €

En investissement dépenses et recettes équilibrées à 1035 165,17€.

Il est approuvé.

Logements vacants. Le conseil municipal approuve la mise en place d'une aide communale à la rénovation des logements vacants en complément de l'aide intercommunale. Il autorise le maire à signer tous documents afférents à sa mise en place et inscrit les crédits correspondants au budget 2022 soit 6000€. Il précise que l'aide ne pourra pas excéder 2000€ par demande.

Le conseil municipal donne l'autorisation au maire pour encaisser des dons au bénéfice de la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'acquisition d'une balayeuse avec un bac de ramassage et une rampe d'arrosage, aux établissements PAGOT CAPUT pour 12 900€ HT.

Le conseil municipal valide l'offre de la société ASR pour l'achat de balises à poser sur la route de Domèvre à Girmont pour 797,56 € HT.

Le conseil municipal valide l'offre de la société DECOLUM illuminations pour la fourniture d'illuminations pour les fêtes de fin d'année pour un montant 5584,92 € TTC

Le conseil municipal décide de transférer la compétence optionnelle « Eclairage public pour l'investissement au SDEV pour les années 2023-2026 et décide de conserver la maintenance du réseau d'éclairage public à la charge de la commune.